



# **LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LE MERCOSUR**

*Mémoire de géopolitique*

*rédigé par le Commissaire en chef de 2<sup>ème</sup> cl. Thierry de La Burgade*

*dans le cadre du séminaire*

*“Le monde vu par la commission européenne”*

**Directeur : Monsieur Thierry Chopin**

**Avril 2005**

# **LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LE MERCOSUR**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIERE PARTIE : L'ATTRAIT DU MERCOSUR**

L'intégration régionale - séduisante mais imparfaite - des Etats du Cône sud  
Les différents regards portés sur le Cône sud par les pôles économiques  
américains et européens

### **SECONDE PARTIE : UN RAPPROCHEMENT COMPLEXE**

La réalité de la coopération entre l'Union européenne et le Mercosur  
La relance du dialogue et ses limites

## INTRODUCTION

Au cours de la guerre froide, l'écrasante majorité des pays d'Amérique latine s'est vue intégrée au système diplomatico-militaire des Etats-Unis. Subissant des dictatures militaires peu respectueuse des droits de l'homme, la plupart de ces pays ont privilégié un modèle de développement économique tourné vers l'intérieur, qui a limité leur insertion active sur la scène internationale. S'ajouta le marasme économique à partir des années 1980, qui n'a pas favorisé l'intérêt des pays tiers pour établir des relations avec cette région du monde.

La démilitarisation des rapports internationaux, la démocratisation des régimes politiques, la résolution des conflits internes et l'adoption d'un modèle de développement économique tourné vers l'extérieur ont modifié le regard porté jusque là par les divers centres de pouvoir économique. Confronté à la concurrence sur leurs marchés traditionnels, l'Amérique latine leur apportait de nouveaux débouchés vers des pays pratiquant une ouverture de leur marché, doublée d'une course à la privatisation des entreprises publiques, de déréglementation et de libéralisation des activités économiques. Ces pays « émergents recherchaient à capter l'investissement direct à l'étranger, tout en engageant de profondes réformes de l'Etat<sup>1</sup>. Avec ces évolutions intérieures coïncidait une dynamique de régionalisme, qui prônait un regroupement pour favoriser le décollage des économies respectives, au-delà des rivalités du passé. Ce regroupement s'est notamment illustré par le *mercado común del Sur*, Mercosur<sup>2</sup>, vaste zone de libre échange mise en place entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay à partir de 1991, avec une entrée en vigueur formelle le 1<sup>er</sup> juillet 1995, à laquelle s'adjoindront plus tard d'autres Etats.

A la suite des conflits armés internes qu'a connu l'Amérique centrale, un rapprochement progressif va s'opérer avec l'Europe, qui va réussir un retour actif en Amérique latine malgré l'hostilité manifeste des Etats-Unis, dont la région reste la zone d'influence privilégiée. Si la communauté économique européenne avait choisi au départ de n'établir des relations qu'avec les anciennes colonies des Etats fondateurs, des pourparlers

---

<sup>1</sup> Christian Sautter, « La découverte des pays émergents », *Commentaire*, N°76, 1996-1997.

<sup>2</sup> Mercosul, en portugais, qui est la seconde langue officielle avec l'espagnol de cette institution.

réunissent en septembre 1984 à San José (Costa Rica) les ministres des affaires étrangères de la CEE<sup>3</sup> dans une logique d'intermédiaire, avec des représentants des pays d'Amérique centrale pour rechercher le rétablissement de la paix et la mise en place d'un processus de démocratisation. Cette réunion a été la première de toute une série, qui a pris le nom de Processus de San José, et par lequel la CEE a mis à l'épreuve sa coopération politique balbutiante<sup>4</sup>.

Avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal en 1986, ce dialogue politique de la communauté européenne va s'étendre au reste de l'Amérique latine, à travers le Groupe de Rio<sup>5</sup> qui devient l'interlocuteur privilégié. L'arrivée des pays ibériques a provoqué une nouvelle impulsion de la communauté européenne dans ses relations avec l'Amérique latine, entamant une collaboration pour pérenniser la démocratie et l'Etat de droit, et soutenir le processus d'intégration régional. Avocat et entremetteur naturel de l'Amérique latine en Europe, la diplomatie espagnole va jouer un rôle fondamental, notamment à travers l'institutionnalisation des sommets ibéro-américains. La mise en place d'une relation privilégiée entre l'Union européenne et les blocs régionaux latino-américains apparaissait dès lors comme une chose naturelle, d'autant que la diplomatie était suivie de près par la réalité économique des investissements européens.

Mais si l'intégration régionale - séduisante mais imparfaite - des Etats du Cône sud a su attirer le regard des pôles économiques américain et européen, le rapprochement avec l'Union européenne s'est avéré plus complexe qu'il ne pouvait le paraître.

---

<sup>3</sup> Auxquels s'étaient joints les ministres des affaires étrangères de l'Espagne et du Portugal, historiquement liés au continent.

<sup>4</sup> Qui a aujourd'hui cédé la place à la politique extérieure et de sécurité commune (PESC).

<sup>5</sup> Le Groupe de Rio a été créé en 1986 pour aborder les problèmes politiques, et le développement des relations extérieures. Il regroupe l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela.

## PREMIERE PARTIE

### L'ATTRAIT DU MERCOSUR

#### I. L'intégration régionale - séduisante mais imparfaite - des Etats du Cône sud

##### 1.1. La situation intérieure des Etats du Mercosur, à travers l'exemple des membres fondateurs et deux premiers Etats associés

Les Etats membres du Mercosur se caractérisent par un incontestable dynamisme, mais également par des déséquilibres internes et une dépendance externe qui les rend vulnérables aux chocs extérieurs. Tous présentent les paramètres d'un développement social préoccupant, même s'il existe de fortes disparités entre eux. Le classement par pays du Programme des Nations Unies pour le développement place respectivement le Chili, l'Uruguay et l'Argentine, à la 34<sup>ème</sup>, 39<sup>ème</sup> et 40<sup>ème</sup> places. Le Brésil, le Paraguay et la Bolivie occupent les 79<sup>ème</sup>, 84<sup>ème</sup> et 113<sup>ème</sup> places sur 174 Etats recensés.

Par sa dimension, **le Brésil** est le moteur de l'économie du Mercosur. Au cours des dix dernières années, il a d'abord réalisé des performances économiques appréciables conjuguant une croissance soutenue, une inflation faible et un taux de chômage modéré. Il avait procédé à des réformes structurelles nécessaires, assurant des privatisations avec un rythme soutenu, encourageant les investissements privés, et supprimant les monopoles dans les secteurs des télécommunications et du pétrole. La crise asiatique, l'alourdissement de la dette publique, la surévaluation de la monnaie ont obligé les autorités brésiliennes à pratiquer une dévaluation, et à engager à nouveau une politique de réforme pour conserver le soutien du FMI et de ses créanciers privés. Le Brésil a traversé au printemps 2002 une période d'instabilité financière, influencée par la crise de son voisin argentin. Demeurant très endetté, les performances économiques n'ont pas résolu les graves problèmes sociaux<sup>6</sup>, qui sont aggravés par la forte austérité financière mise en place par le gouvernement pour respecter le programme du FMI.

---

<sup>6</sup> La Banque mondiale et le PNUD considèrent que le Brésil est le pays qui détiendrait les inégalités sociales les plus fortes. « Le Brésil n'est pas un pays pauvre, c'est un pays injuste » (M. Fernando Henrique Cardoso, ancien président du Brésil).

**L'Argentine** pour sa part, avait connu une période d'expansion plus faste que le Brésil<sup>7</sup>. Après une politique d'adaptation à l'économie de marché, et un choix politique de fixer la monnaie en parité avec le dollar, le pays a subi en 1999 une forte récession, conduisant à creuser le déficit public. Pour ramener la confiance, la communauté financière a consenti à l'Argentine des aides pour financer la reprise en 2001. Malgré des efforts budgétaires conséquents et le soutien du FMI, la croissance n'est pas repartie, et la fuite des capitaux s'est accélérée. Pour éviter l'implosion du système financier, le gouvernement a ordonné le gel des dépôts bancaires à la fin de l'année 2001. Le pays a été secoué par de nombreuses manifestations populaires, entraînant une instabilité gouvernementale. La monnaie a été dévaluée, afin de relancer les exportations en ramenant le taux de change et les salaires réels à des valeurs compétitives. Un nouvel appui financier du FMI a été consenti. La reprise économique sera lente, et va naturellement peser sur le Mercosur : le chômage atteint 22% et l'inflation pèse lourdement sur les revenus.

Parmi les Etats associés au Mercosur, **le Chili** a également connu une période de croissance forte au cours de la décennie 1987-1997. Le chômage est resté à un niveau raisonnable, et les flux d'entrée des capitaux étrangers se sont maintenus malgré une balance commerciale parfois instable, car fortement dépendante du cours du cuivre. La crise asiatique n'a pas fondamentalement affecté les résultats. Des politiques monétaire et budgétaire restrictives ont permis de maintenir une situation correcte, et de continuer à attirer les capitaux étrangers, même si la croissance n'est pas restée aussi soutenue, sous l'effet d'un ralentissement provoqué par les difficultés régionales du Brésil et de l'Argentine. La croissance reste toutefois insuffisante pour résorber le chômage et réduire les inégalités sociales<sup>8</sup>.

**L'Uruguay**, dont le PIB par habitant est traditionnellement l'un des plus élevés du sous-continent sud américain, n'a mis en œuvre que tardivement les réformes de structures jugées indispensables à l'intégration du Mercosur. Sous la pression du FMI, une réforme du secteur financier a été engagée. La conjoncture s'est légèrement dégradée en 1998, du fait notamment de la crise brésilienne, mais l'inflation a continué à ralentir et le déficit

---

<sup>7</sup> Cette expansion a atteint 8% par an entre 1991 et 1995.

<sup>8</sup> Auxquelles il faut ajouter les revendications apparues avec le retour à la démocratie, comme celles de la communauté indienne Mapuche (problème foncier et affirmation identitaire).

public est resté stable, grâce à une série de mesures visant à rassurer les agents économiques et à renforcer la compétitivité. En 2002, l'Uruguay a été directement touchée par la crise argentine : la dette s'est accrue, le chômage a atteint 19% de la population active. Avec le soutien du FMI, un nouveau plan d'ajustement budgétaire et de privatisations a été mis en place, accompagné de mesures de relance, mais également de mouvements sociaux.

Au **Paraguay**, la politique d'ouverture sur l'extérieur a permis d'atteindre un équilibre économique satisfaisant, avant qu'il ne se dégrade à partir de 1997, victime d'un système financier interne fragile, d'une insuffisance des investissements et d'une crise politique (faible onction populaire du chef de l'Etat, suspicion récurrente de corruption). Les réformes sont restées timides, notamment pour les privatisations. La situation est aujourd'hui préoccupante<sup>9</sup>, le pays ayant subi le contrecoup de la crise brésilienne, puis de la crise argentine : le déficit public a fortement augmenté, le chômage dépasse 15% et la croissance est nulle. Le FMI a de nouveau apporté son aide, mais le pays a besoin de réformes de fond, bien difficile à conduire.

Enfin, **la Bolivie**, qui participe au Mercosur sous le statut d'Etat associé, ne connaît pas une situation plus florissante que celle des autres membres. Essentiellement agricole et minière, l'économie bolivienne conserve une forte activité dans la culture de la coca, malgré la politique gouvernementale de lutte contre la production et le trafic de drogue<sup>10</sup>. Frappée par la crise de l'étain dans les années 1980, la Bolivie s'était rapidement redressée grâce à un programme d'ajustement structurel, orienté vers la privatisation des secteurs énergétiques, télécommunications et transports. Le pays s'était largement ouvert aux investissements étrangers. La croissance est restée soutenue, l'inflation maîtrisée, mais toujours avec un important déficit budgétaire (diminution des revenus tirés du pétrole). A partir de 1999, la conjoncture s'est alourdie avec les crises des pays voisins et la chute du cours des produits de base, confirmant la faiblesse structurelle de la Bolivie : sa dette extérieure, qui a atteint jusqu'à 54% du PIB, nécessitant un rééchelonnement régulier, et des injustices sociales entraînant parfois de fortes tensions sociales. Le pays est aujourd'hui largement tributaire de l'aide extérieure, dont celle de l'Union européenne.

---

<sup>9</sup> 65% de la population vit sous le seuil de pauvreté, 60% est concernée par l'analphabétisme.

<sup>10</sup> La culture bolivienne de la coca représente 3,5% du PIB, 15% des exportations et 10% de l'emploi total. La politique gouvernementale soutient l'intensification des programmes d'arrachage et la mise en place d'un développement alternatif.

L'expansion économique qu'ont pu rencontrer les pays du Mercosur ne s'est pas accompagnée d'un progrès social parallèle. A contrario, la brutalité des politiques de libéralisation semble avoir engendré un accroissement des inégalités. Et si la démocratie s'est bien enracinée, la question sociale continue de faire peser une menace sur ces Etats. Néanmoins, comme le précisait le ministre des affaires étrangères espagnol Josep Piqué, « le processus de changement structurel en Amérique latine, associé à son potentiel très élevé de croissance, sont des phénomènes qui ont transformé la région en une zone très attractive pour le capital étranger »<sup>11</sup>.

## 1.2. L'intégration institutionnelle, politique et économique du Mercosur

Le processus d'intégration régional dans le sous-continent latino américain n'est pas récent. Sans remonter à la conception Bolivarienne de l'unité continentale, la promotion du panaméricanisme avait déjà senti ses premiers effets dans les pactes de Chapultepec (1945) et de Rio (1947). Le 30 avril 1948, les vingt et une républiques américaines avaient signé à Bogota la Charte de l'Organisation des Etats Américains, qui jetait les bases d'une intégration ultérieure, même si l'objet restait limité à la politique de *containment* anti-communiste des Etats-Unis.

Au milieu des années 1980 commence le mouvement de rapprochement entre le Brésil et l'Argentine, traditionnellement opposé par des décennies de méfiance réciproque : les deux pays signent vingt-quatre protocoles bilatéraux. Avec le temps, le dialogue initié entre les colosses économiques du cône sud débouche sur un processus d'intégration plus évolué.

Le Mercosur est mis en place le 26 mars 1991<sup>12</sup>, par quatre pays du Cône sud<sup>13</sup>, sous la forme d'un marché commun ayant pour objectif la libre circulation de biens, de services, des capitaux et de la main d'œuvre, la suppression des droits de douanes et l'établissement d'un tarif extérieur commun.

---

<sup>11</sup> Déclaration du 20 février 2001 devant la commission des affaires Iberoaméricaines du Parlement espagnol.

<sup>12</sup> Traité signé à Asuncion (Paraguay) le 26 mars 1991 (complété par le protocole signé à Ouro Preto (Brésil) en 1994, qui donne son aval à l'orientation stratégique de rapprochement avec l'Union européenne).

<sup>13</sup> Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay. Ce marché regroupe aujourd'hui 221 millions d'habitants (42% de la population d'Amérique latine), et un PIB de 640 milliards de dollars en 2003.

Les premiers effets se sont rapidement fait ressentir. Un dynamisme économique s'est naturellement instauré dans la région. Les échanges entre les pays membres se sont multipliés par six en huit ans, notamment après la naissance de l'union douanière<sup>14</sup>, et l'adoption des listes d'exception au tarif extérieur commun. Mais le Mercosur a également assuré un rôle fédérateur entre des nations que l'histoire avait vu s'opposer. Les Etats membres et associés ont réglés la plupart de leurs conflits territoriaux<sup>15</sup>. La traditionnelle logique de confrontation entre le Brésil et l'Argentine s'est substituée à une dynamique de coopération entre les deux pays. Les deux tentatives de coup d'Etat au Paraguay ont également trouvé dans le Mercosur une capacité régionale à résoudre des conflits.

### 1.2.1. Les institutions

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Mercosur repose sur une structure peu institutionnalisée<sup>16</sup>, prenant des décisions consensuelles, fonctionnant avec une présidence tournante semestrielle. Les chefs de l'Etat se réunissent au moins une fois par an. L'organe politique principal est le conseil du marché commun, en charge de la mise en œuvre des traités. Il est normalement composé des ministres des affaires étrangères, mais peut également réunir d'autres ministres techniciens en fonctions de l'ordre du jour. Le mécanisme de règlement des différends, fondé sur l'arbitrage, reste limité. En pratique, les litiges remontent au plus haut niveau politique. Certains ont critiqué la faiblesse institutionnelle de ce Mercosur, réclamant comme le président brésilien Luiz Inacio da Silva, « des institutions stables, habilités à régler les litiges...et un secrétariat, qui assurent à la fois une coordination politico-administrative et une vision stratégique de l'intégration ». A bien des égards, le Mercosur manque encore de cohésion et de capacité à élaborer des politiques communes. Certains conflits ont retardé les travaux d'harmonisation interne. La dévaluation du Réal brésilien a réveillé des intérêts sectoriels dans les pays du Mercosur, qui ont donné naissance à la fin des années 1990, à des conflits commerciaux soumis à l'organe de règlement des différends de l'organisation. Les décisions de ce dernier étant dépourvu de force obligatoire, elles n'ont pu être appliquées,

---

<sup>14</sup> L'union douanière est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995, à travers l'établissement d'un tarif extérieur commun pour les produits échangés avec les pays tiers, et la libéralisation à 90% du commerce intra-Mercosur.

<sup>15</sup> L'accès à la mer de la Bolivie reste une question pendante. La Bolivie souhaite recouvrer auprès du Chili un accès à la mer perdu il y a 120 ans, lors de la guerre du Pacifique.

<sup>16</sup> Deisy Ventura, « Les asymétries entre le Mercosur et l'Union européenne », L'Harmattan, 2003. Ce professeur de droit brésilien parle de « structure institutionnelle minimaliste du Mercosur ».

conduisant les plaignants à recourir à l'OMC. Les membres ont vu la nécessité de renforcer certaines institutions, créant ainsi le tribunal permanent<sup>17</sup> afin de dépolitiser le système de règlement des différends, et en réorganisant le secrétariat du Mercosur. Un des défis du Mercosur réside dans l'intégration des normes du Mercosur dans les législations nationales des Etats membres, qui restait limitée à 33% en 2002<sup>18</sup>.

L'harmonisation des politiques économiques est devenu un objectif du Mercosur avec l'instauration d'un comité politique en charge de l'étude des possibilités de convergence, et d'un comité technique élaborant les outils statistiques nécessaires.

### **1.2.2. Les relations de voisinage**

Les relations de voisinage sont également la cause d'autres divergences qui fragilisent encore le Mercosur. Les dissensions les plus nettes apparaissent avec le type de relation que le Mercosur établira avec les Etats-Unis.

Le Brésil entend faire du Mercosur un pôle du monde multipolaire, pôle dont il resterait le leader. Dès lors, le Mercosur ne pourrait être entendu comme un satellite économique des Etats-Unis. Le Chili a rallié cette position, à la suite de diverses tensions avec les Etats-Unis, notamment de contentieux commerciaux. A contrario pour l'Argentine, un lien fort avec les Etats-Unis doit confirmer les options traditionnelles choisies par ce pays, notamment sur les plans monétaire commercial et militaire<sup>19</sup>, même si la dernière crise économique traversée par ce pays a pu faire évoluer les esprits. La Bolivie et le Paraguay, déjà placés dans une situation économique de forte dépendance des Etats-Unis, n'ont pas les moyens de s'opposer à un rapprochement supplémentaires avec les Etats-Unis. Hors du débat, l'Uruguay a l'ambition de faire de Montevideo la capitale administrative et financière d'un Mercosur plus intégré qu'il ne l'est actuellement.

Le rayonnement régional du Mercosur a séduit d'autres voisins. Le Chili est ainsi devenu membre associé en octobre 1996, avec l'objectif de la mise en place d'une zone de libre

---

<sup>17</sup> Par le protocole de Olivos signé le 18 février 2002.

<sup>18</sup> Le professeur brésilien Deisy Ventura considère qu'il n'y a pas d'ordre juridique de type « communautaire » au sein du Mercosur, qui ne reconnaît pas la primauté du droit de l'intégration.

<sup>19</sup> L'Argentine s'est vue reconnaître par les Etats-Unis le statut d' « allié important non membre de l'OTAN ».

échange au plus tard en 2014. Le membre associé est devenu « privilégié » en décembre 1997, conférant au Chili quasiment les mêmes droits que ceux des Etats membres, en dehors des questions tarifaires. De son côté, la Bolivie a rejoint en février 1997 le Mercosur, avec également un statut de membre associé.

A partir de 1998, le Mercosur a également signé plusieurs accords de libre échange avec la Communauté Andine des Nations (C.A.N.), qui est composée de la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela, constituant le deuxième grand pôle d'intégration régional latino-américain. Héritière d'un accord signé à Carthagène en 1969<sup>20</sup>, la CAN regroupe 113 millions d'habitants pour un PIB de 270 milliards de dollars en 2000. Elle a radicalement évolué, passant d'une conception de l'intégration fermée à un schéma de régionalisme ouvert. La récente déclaration de Cuzco du 8 décembre 2004 engage les deux ensembles constitués par le Mercosur et la C.A.N. à rechercher une intégration progressive dans une union politique et économique de toute l'Amérique du sud. Cette nouvelle union baptisée « Communauté sud-américaine des Nations » assurerait la fusion du Mercosur et de la C.A.N.<sup>21</sup>, complétée par le rattachement du Surinam et du Guyana, soit douze Etats sud-américains.

Le 27<sup>ème</sup> sommet du Mercosur a officialisé le 17 décembre 2004 l'entrée de trois nouveaux membres « associés » : la Colombie, l'Equateur et le Venezuela. Ces derniers avaient été précédés par l'association du Pérou en 2003. Ce sont donc désormais six pays qui sont associés au Mercosur (dont les cinq Etats membres de la C.A.N.), en plus des quatre Etats membres, donnant au processus une dimension régionale incontournable, qui suscite encore une sorte d'émulation : lors du sommet, le Panama et le Mexique ont également annoncé qu'ils envisageaient de rejoindre le Mercosur<sup>22</sup>.

Plusieurs pays éloignés du sous-continent latino-américain ont également signé avec le Mercosur des accords bilatéraux de libre-échange. Avec l'Inde, un accord de préférence douanière sur 800 produits dans les domaines agricole, chimique, pharmaceutique et

---

<sup>20</sup> La C.A.N. a été fondée par l'accord de Trujillo signé en 1996, et succède au Pacte andin créé par l'accord de Carthagène de 1969.

<sup>21</sup> Cette intégration commerciale devrait regrouper 360 millions d'habitants. Cf. Vincent Capdepuy, « Naissance d'une communauté sud-américaine ? », *AFDG*, janvier 2005.

<sup>22</sup> L'élargissement à dix (4 + 6) aurait logiquement pour conséquence de compliquer la prise de décision et les résultats du Mercosur. A contrario, il peut également être perçu comme le moyen d'atténuer la suprématie brésilienne dans la construction régionale, mais également d'obliger des progrès institutionnels, comme la recherche d'une solution supranationale de prise de décision à la majorité qualifiée.

automobile, a été signé le 25 janvier 2004. La même année, des pays d'Afrique australe ont également formalisé une adaptation de leurs échanges commerciaux<sup>23</sup>.

### 1.2.3. Le volet économique

Sur la plan économique, les pays membres et associés du Mercosur forment le quatrième ensemble commercial du monde, derrière l'ALENA<sup>24</sup>, l'Union européenne, et le Japon<sup>25</sup>. Le Mercosur est équivalent au marché de l'Asie sans le Japon, le marché brésilien étant à lui seul équivalent à celui de la Chine.

Néanmoins derrière la dynamisme économique, la réalité du Mercosur s'est aussi traduite par quelques faiblesses, liées à un manque de cohésion pour l'élaboration des politiques communes. Les disparités économiques entre les Etats membres, et les difficultés internes à résoudre leurs crises sont notamment à l'origine de divergences communautaires. Le Brésil domine la région par sa population<sup>26</sup> et par son économie. Compte tenu des disparités structurelles, les politiques économiques des différents membres ne convergent pas sur certains points essentiels. Ainsi les politiques de change brésilienne et argentine sont restés longtemps diamétralement opposées, avec de lourdes conséquences pour l'Argentine après les décisions brésiliennes de dévaluation de sa monnaie. L'idée d'une monnaie commune a fait son chemin dans les mentalités pour se profiler pour l'avenir, et renforcer le Mercosur. Un institut monétaire a même été créé pour analyser les conditions de la création de cette monnaie commune, qui reste cependant un objectif de long terme<sup>27</sup>.

Concernant **les exportations**, le premier effet constaté a été la hausse des échanges entre les pays membres. Ces échanges intra-régionaux, qui portent sur les biens de consommations et d'équipement, ont été multipliés par six entre 1990 et 1998, représentant

<sup>23</sup> Namibie, Botswana, Swaziland et Lesotho.

<sup>24</sup> Accord de libre-échange nord-américain, entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

<sup>25</sup> L'union régionale du Mercosur atteignait en 1998 un PIB de 1157 milliards de dollars, derrière l'ALENA (9000 milliards), l'UE (8200 milliards) et le Japon (4500 milliards), et devant la Chine (900 milliards).

<sup>26</sup> La population du Brésil (176 millions d'habitants) représentait 71% de la population totale du Mercosur et de ses deux premiers Etats associés. Viennent loin derrière, la Colombie (41 millions d'habitants), l'Argentine (38 millions d'habitants), le Pérou (28 millions d'habitants), le Venezuela (24 millions d'habitants), le Chili (16 millions d'habitants), l'Equateur (14 millions d'habitants)...

<sup>27</sup> Marie-Cécile Tardieu-Smith, « Vers une relance du Mercosur », *Revue Amérique latine* n°4, mai 2003. Lors de la récente adhésion de son pays au Mercosur, le président péruvien Alejandro Toledo a déclaré en prenant pour référence les institutions européennes « dans un futur proche, nous aurons une monnaie unique, un seul passeport et un parlement sud-américain élu par un vote direct ».

aujourd'hui 21% des exportations totales. Des investissements croisés ont été mis en place entre certains membres comme le Brésil et l'Argentine, ou entre le Chili et l'Argentine. Mais le libre-échange au sein du Mercosur doit encore être complété. Les pays membres déplorent des barrières au commerce du marché intérieur<sup>28</sup>. Un régime doit être défini pour le sucre, produit pour lequel le Brésil a une compétitivité sans concurrence, qui a suscité des mesures protectionnistes de ses partenaires. Le secteur automobile reste également soumis à un régime particulier de commerce administré, régi par un coefficient d'équilibre des échanges<sup>29</sup>. Concernant l'union douanière, le tarif extérieur commun ne couvre que deux tiers des produits du bloc. Le Mercosur sera contraint de le redéfinir, dans la perspective des négociations externes, tant pour la relation avec l'Union européenne, que celle avec la ZLEA.

L'essentiel des exportations du Mercosur reste tourné vers les pays tiers, concentré sur l'énergie et l'agro-alimentaire. L'union européenne constitue le principal débouché du Mercosur avec 30% des exportations, suivi par l'ALENA (17%), les autres pays d'Amérique Latine (10%) et le reste du monde (22%).

L'ouverture du Mercosur s'est néanmoins traduite par une dégradation de sa balance commerciale. Alors que les exportations doubleraient en valeur dans les premières années, certains membres en pleine période de croissance ont supporté un boom de la consommation et des investissements, entraînant une explosion des importations<sup>30</sup>. Mais les exportations hors Mercosur n'ont malheureusement pas connu les mêmes développements, entraînant un renversement des balances commerciales. Le Mercosur subit des déficits avec ses grands partenaires industrialisés, notamment avec les États-Unis et l'union européenne. Par ailleurs, le Mercosur a été affecté par les crises asiatique, russe et argentine, supportant mal la baisse des prix des matières premières (qui se répercutaient sur les recettes d'exportation du marché régional), les conditions de crédit plus difficiles, et l'assèchement des capitaux privés.

---

<sup>28</sup> Plus de quatre-vingt barrières ont été identifiées en 2001. Le Mercosur semble parfois se cantonner dans une logique d'intégration négative, marquée par une posture peu agressive d'enlèvement d'obstacles au processus d'intégration.

<sup>29</sup> Un accord entre le Brésil et l'Argentine signé en septembre 2002, fixait le déséquilibre possible entre les exportations et les importations à 1 pour 2 en 2002. Ce coefficient sera progressivement en vue de l'instauration du libre-échange en 2006.

<sup>30</sup> Entre 1990 et 1997, les importations du Brésil ont été multipliées par trois, celles de l'Argentine par sept.

## **II. Les différents regards portés sur le Cône sud par les pôles économiques américains et européens**

### **2.1. Le projet américain, achèvement du processus d'intégration régional**

En 1990, les services diplomatiques du président Georges Bush lançaient « l'initiative de l'Entreprise pour les Amériques », une extension régionale de la stratégie américaine de rayonnement, mise en place pour faire face à un essoufflement économique intérieur et une concurrence accrue du Japon et de l'Union européenne. Un premier accord « Rose Garden » est signé en juin 1991 entre les Etats-Unis et les marchés émergents du Mercosur, pour établir des garanties de protection des investissements, et mettre en place des procédures de consultation commerciale.

Recherchant une convergence politique et économique du continent américain, un processus d'instauration d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) est officiellement lancé au sommet de Miami<sup>31</sup> en décembre 1994, débordant du cadre commercial, et abordant d'autres thèmes comme le développement durable, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'éducation.

L'objectif consiste à instaurer à partir de 2005 un accord de libre-échange englobant l'ensemble du continent américain<sup>32</sup>, allant de l'Alaska à la Terre de Feu, et prenant comme référence les deux modèles régionaux d'intégration commerciale, le Mercosur et l'ALENA. Si le premier est d'abord une union douanière, le second instaure une zone de libre-échange plus étendue, englobant les normes, la propriété intellectuelle ou les marchés publics, et des efforts de coopération en matière de droit du travail et de protection de l'environnement<sup>33</sup>. Cette ZLEA doit constituer le plus grand marché du monde avec 850 millions de consommateurs et un PIB de plus de 13 000 milliards de dollars (40% du PIB mondial), donnant aux Etats-Unis un accès privilégié aux marchés latino-américains au

---

<sup>31</sup> Le sommet des Amériques regroupait les 34 Etats de la région, à l'exclusion de Cuba. Le processus de ZLEA repose sur l'accord de libre-échange des Amériques (ALCA).

<sup>32</sup> Le président Clinton a maintenu l'axe stratégique initié par son prédécesseur.

<sup>33</sup> L'accord ALENA est complété par deux annexes portant sur ces deux domaines, ajoutées sous la pression des puissants lobbies américains. A l'expérience, l'ALENA a démontré sa capacité à modifier les courants d'échanges : les Etats-Unis ont ainsi évincé un nombre considérable d'entreprises européenne des marchés de la zone, notamment au Mexique.

détriment de l'Europe. En effet, le succès économique et la stabilité que présente à ce moment le Mercosur ont incité les Etats-Unis à étendre l'accord de libre-échange nord-américain au reste du continent, confortant ainsi l'ancrage progressif des pays du Mercosur dans leur sphère d'influence.

Les négociations relatives à l'instauration de la ZLEA ont opposé les deux modèles d'intégration commerciale existants sur le continent, et notamment deux pays, le Brésil pour le Mercosur et les Etats-Unis pour l'ALENA. Divers accords ont été trouvés pour fixer le rythme et l'objet des négociations, la procédure de négociation et la forme finale.

Si quelques avancées ont été relevées au cours des négociations, notamment pour ce qui concerne l'accès au marché, et l'agriculture, le principal obstacle reste l'instabilité financière et monétaire du Brésil et de l'Argentine, qui provoque une récession financière de l'ensemble de la zone. D'autres difficultés de fond devaient apparaître plus tard, les pays du Mercosur s'opposant aux extensions en matière de droit du travail et de protection de l'environnement figurant dans les dispositions de l'ALENA, ou à une application de normes renforcées de l'Organisation mondiale du commerce qu'ils ont déjà du mal à appliquer en version normale (par exemple, les normes relatives à la protection du consommateur qui n'est pas une préoccupation du Mercosur, ou celles relatives aux marchés publics dans des pays marqués par leur histoire politique).

Egalement placée sous le regard de l'Union européenne, le Mercosur a naturellement tenté de tirer bénéfice de cet ensemble de négociations parallèles.

## **2.2. Un contexte propice à un rapprochement de l'Union européenne**

### **2.2.1. Un partenaire proche, une négociation concevable**

L'héritage historique a laissé chez les citoyens des Etats membres du Mercosur des valeurs communes avec la vieille Europe, recherchant le respect des droits de l'homme, et l'application de principes démocratiques reposant sur l'Etat de droit<sup>34</sup>. Les deux langues

---

<sup>34</sup> Le code Napoléon constitue encore une référence de droit interne pour de nombreux pays d'Amérique latine.

parlées par les Etats du Mercosur trouvent leur origine chez certains Etats européens. A plusieurs reprises, des modèles européens ont servi d'exemple aux pays d'Amérique latine pour effectuer des réformes, notamment en matière de politique sociale, d'éducation et de santé. C'est donc naturellement qu'un dialogue interrégional s'est instauré entre l'Union européenne et l'Amérique latine, faisant suite à cette amitié ancienne et profonde entre les Etats des deux régions, insérée dans une stratégie plus globale de rayonnement.

Pour approfondir ses relations avec l'Amérique latine, l'Union européenne va adopter une approche régionale (groupe andin, Amérique centrale, Mercosur) ou spécifique (Mexique, Chili), tenant compte de l'hétérogénéité du continent<sup>35</sup>. L'Union européenne va d'abord reconduire les accords bilatéraux de coopération de première et deuxième génération qu'elle avait conclus avec les pays d'Amérique latine durant les années 1970 et 1980, en signant des accords bilatéraux de troisième génération avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, plus portés sur la coopération élargie<sup>36</sup>, et renforcés d'un axe politique : une « clause démocratique » pour garantir le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.

Profitant de son expérience dans le domaine de l'intégration, l'Union européenne va reconnaître dès sa mise en place le Mercosur, comme un acteur international à part entière, au même titre que les autres groupement régionaux, contribuant ainsi au renforcement de sa structure interne et de son pouvoir de négociation. Cette politique européenne de soutien aux intégrations régionales s'insère dans une stratégie globale, recherchant à exporter son propre modèle d'intégration, dans un mode confronté à l'unipolarité américaine<sup>37</sup>, mais également à offrir de nouveaux marchés aux entreprises européennes.

Convergeant dans l'approche de la question sociale, les deux modèles d'intégration commerciale souhaitent que la modernisation s'accompagne d'une plus grande justice sociale. Dans cette optique est envisagé la construction d'un partenariat solide destiné à renforcer la coopération pour peser dans le système international, conciliant notamment le

---

<sup>35</sup> Communication de la commission au conseil et au parlement européen *Union européenne – Amériques latine, Actualité et perspective du partenariat 1996 – 2000*, COM(95)495, 23 octobre 1995.

<sup>36</sup> Coopération élargie aux domaines industriels, scientifiques et techniques, et axée sur l'intégration régionale. Ces accords-cadres bilatéraux de coopération avec les pays du Mercosur ont été signés en octobre 1990 avec l'Argentine, en mars 1992 avec l'Uruguay, en octobre 1992 avec le Paraguay et en octobre 1995 avec le Brésil.

<sup>37</sup> Sebastian Santander, « la stratégie de coopération interrégionale Union européenne - Mercosur », *AFRI*, 2001.

libre-échange avec la justice sociale<sup>38</sup>. A des degrés divers, l'Union européenne et le Mercosur sont confrontés aux problèmes du chômage et de l'exclusion sociale, qui s'accroissent sous la pression de la globalisation. Ils partagent une responsabilité dans les évolutions du contenu social et moral du libre-échange. Ils se retrouvent dans le refus de la toute puissance des marchés prôné par le modèle anglo-saxon, en revendiquant une intégration régionale au-delà de la simple zone commerciale de libre-échange, au profit d'une zone de convergence plus politique<sup>39</sup>.

### **2.2.2. Vers la quatrième génération d'accords de coopération**

Du dialogue entre la communauté européenne et l'Amérique latine, qui s'est instauré dès 1986 à travers une instance informelle de concertation, le Groupe de Rio, qui regroupe la plupart des pays d'Amérique latine<sup>40</sup>, succède un dialogue ouvrant la voie à la quatrième génération d'accords entre les deux régions. En effet, après la déclaration de Rome du 20 décembre 1990, et la signature de l'accord bilatéral de coopération institutionnelle en 1992<sup>41</sup>, la commission européenne propose en octobre 1994 de procéder à une stratégie de rapprochement plus marqué entre la communauté européenne et le Mercosur<sup>42</sup>, en deux phases. Cette offre pose les bases d'un partenariat plus ambitieux que le projet américain de ZLEA.

La première étape a pris la forme d'un accord-cadre interrégional portant sur la coopération économique, qui a été signé le 15 décembre 1995 entre l'Union européenne et le Mercosur en marge du Conseil européen de Madrid. Sur le fond, le document prépare la libéralisation progressive et réciproque des échanges commerciaux entre les deux marchés, dans le but d'atteindre l'étape suivante, qui consistera à mettre en place un accord d'association interrégionale à caractère politique et économique entre ces deux marchés, reposant sur un respect des valeurs démocratiques et des droits de l'homme.

---

<sup>38</sup> Cf. conclusions du 5<sup>ème</sup> Forum Europe-Amérique latine (Lisbonne, mai 1998).

<sup>39</sup> Le président brésilien Lula da Silva s'est notamment prononcé en faveur d'une « convergence des politiques actives dans les domaines industriel, agricole, social, scientifique et technologique, d'un rapprochement culturel effectif, des liens entre nos universités et nos centres de recherche » (janvier 2003).

<sup>40</sup> Voir nota 5 pour la composition de ce groupe, auquel se joignent également deux représentants « tournants » des pays de l'arc Caraïbe et de l'Amérique centrale.

<sup>41</sup> Intervenant peu après la signature de l'accord Etats-Unis / Mercosur « Rose Garden », l'objet de ce premier accord EU / Mercosur consiste « à permettre au Mercosur de bénéficier de l'expérience européenne en matière d'intégration régionale ».

<sup>42</sup> Cette décision est vraisemblablement stimulée par la récente proposition américaine d'intégrer le Mercosur dans une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

La coopération économique reposant dans l'accord-cadre porte sur les domaines suivants :

- l'accès aux marchés respectifs par la libéralisation des échanges (suppression ou limitation des pratiques restrictives comme les barrières tarifaires, les règles d'origine, les régimes douaniers spéciaux) ;
- les relations commerciales des parties avec les pays tiers ;
- la compatibilité de la libéralisation des échanges avec les normes de l'organisation mondiale du commerce ;
- la définition de produits sensibles ou prioritaires pour les parties ;
- les échanges d'informations en matière de services, propriété intellectuelle, transferts de technologies (notamment dans le domaine de l'énergie, en tenant compte d'une exploitation rationnelle et respectueuse de l'environnement), formation et éducation, communication et culture, et lutte contre le trafic de stupéfiants (et ses conséquences financières).

Enfin, une clause évolutive permet aux parties d'élargir l'accord par consentement mutuel, et ainsi de compléter les niveaux de coopération, et faire bénéficier le Mercosur, à sa demande, de l'expérience de l'Union européenne en matière d'intégration.

Pour mener à bien les objectifs fixés par l'accord-cadre, une structure institutionnelle est prévue. Un conseil de coopération, de niveau ministériel, a été créé pour examiner les difficultés rencontrées et les questions d'intérêt commun, et formuler des recommandations en vue d'atteindre les objectifs recherchés. Pour assister ce conseil de coopération, sont également instaurés une commission mixte de coopération, et une sous-commission commerciale, qui suivent l'état d'avancement des travaux et proposent au conseil des orientations dans certains échanges commerciaux. En application de l'accord-cadre, le dialogue politique a concrètement pris la forme de sept réunions mixtes qui se sont déroulées<sup>43</sup> entre les partenaires, sans compter les rencontres informelles de ces mêmes acteurs qui ont précédé chaque année l'assemblée générale des Nations Unies. Par ailleurs, le conseil de coopération du niveau ministériel s'est officiellement réuni trois fois depuis 1999<sup>44</sup>.

---

<sup>43</sup> Luxembourg (juin 1996), Nordwijk (Pays Bas, avril 1997), Panama (février 1998), Vilamoura (2000), Santiago du Chili (2001), Madrid (2002) et Athènes (2003).

<sup>44</sup> Notamment à Bruxelles (novembre 1999) et au Luxembourg (juin 2001).

De nature transitoire, l'accord-cadre doit préparer le terrain à l'objectif principal : un autre traité visant à créer une association de libre-échange. Des points de désaccords subsistant entre les deux espaces régionaux, l'accord-cadre n'a pas fixé de calendrier pour atteindre son objectif.

Enfin, en parallèle à la coopération institutionnelle naissante, les Etats du Mercosur ont également pu bénéficier des programmes communautaires horizontaux, ouverts sur l'Amérique latine<sup>45</sup> : ainsi, la coopération entre les entreprises a fait l'objet d'un partenariat spécifique entre l'Union européenne et le Mercosur, mise en place en décembre 1997 à Montevideo, afin de favoriser leurs échanges. Près de 700 entreprises bénéficient depuis du programme communautaire « Al-Invest ». En février 1999, un forum de chefs d'entreprises de ces deux régions a confirmé leur soutien au développement de cette coopération entre le Mercosur et l'Union européenne, et précisé les priorités d'action souhaitées sur l'accès au marché, la protection des investissements et le processus de privatisation en cours en Amérique latine<sup>46</sup>.

---

<sup>45</sup> Outre AL-INVEST, les programmes URB-AL (aménagement urbain), ALFA (coopération enseignement supérieur), ALBAN (partenariat scolaire), ALURE (coopération dans les secteurs énergétiques) ont été proposés aux membres du Mercosur.

<sup>46</sup> Déclaration finale du Mercosur EU Business Forum (MEBF), 21 février 1999. Voir également Alain Buat, « Cohérence de la politique commerciale de l'Union européenne avec les intérêts des entreprises, à la lumière des relations avec l'Amérique latine », *Rapport adopté à l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris*, 22 mai 2003.

## SECONDE PARTIE

### UN RAPPROCHEMENT COMPLEXE

#### I. La réalité de la coopération entre l'Union européenne et le Mercosur

##### 1.1. Le déséquilibre des premiers résultats

Entre 1990 et 1997, les échanges commerciaux entre l'Union européenne et le Mercosur ont pratiquement doublé, mais cette évolution s'est faite essentiellement au bénéfice d'une seule partie : alors que les exportations du Mercosur vers l'Union européenne augmentaient de 11% durant cette même période, celles qui prenaient le chemin inverse ont atteint 285% de hausse, ayant pour conséquence l'apparition d'un déficit commercial important pour les pays du Cône sud. La forte poussée des exportations européennes vers l'Amérique latine a profité de la stabilité macro-économique engendrée par la forte libéralisation commerciale, et les effets des deux plans financiers mis en place en Argentine (plan de convertibilité, 1991) et au Brésil (plan Réal, 1994).

Cette situation déficitaire vis-à-vis de l'Union européenne était intenable : les pays du Mercosur sont bien plus dépendants de l'Union européenne, que l'Union ne l'est à leur égard<sup>47</sup>. Il faut rappeler que l'Union européenne représente 30% des échanges extérieurs du Mercosur, la plaçant ainsi au rang de premier partenaire commercial (devant les Etats-Unis), tandis que le Mercosur ne représente que 2,9% des échanges de l'Union européenne.

En réaction, le Mercosur a développé une nouvelle stratégie commerciale à alliances multiples. A l'initiative du Brésil, le Mercosur a cherché à mettre sur place un accord de libre-échange avec les autres pays sud-américains (ALESA), tout en conservant ses intérêts dans le projet de ZLEA, qui permet un rapprochement avec les pays de l'ALENA. Par ailleurs, après avoir signé des accords d'association avec le Chili et la Bolivie, le Mercosur

---

<sup>47</sup> Marcelo de Almeida Medeiros, « L'Union européenne et le Mercosur : les enjeux d'une relation stratégique », *Colloque CERI « l'Union européenne, acteur international »*, juin 2002. Ce professeur brésilien de sciences politiques parle même de « disparités abyssales » et de « niveaux d'intégration très dissemblables » entre les deux blocs.

s'est tourné vers l'Inde, l'ASEAN<sup>48</sup> et le Japon pour établir de nouvelles relations commerciales. Cette diversification, parfois qualifiée de « pactomania », repose sur des « alliances multiples, ni exclusives, ni excluantes »<sup>49</sup>.

Les relations commerciales vers l'Union européenne n'en ont pas moins diminué, reposant essentiellement sur des produits ago-alimentaires (60% des exportations vers l'Europe). De leur côté, les pays de l'Union européenne importent surtout des produits à forte valeur ajoutée. Alors même que ces échanges sont marqués par une empreinte nord-sud, un fort degré de complémentarité peut également en ressortir, jouant en faveur du rapprochement commercial.

## **1.2. La réalité européenne : divergences, priorités détournées et lenteurs**

Dans la réalité des échanges, des entraves à l'accès du marché communautaire sont rencontrées par les pays du Mercosur. Tout d'abord, les perspectives d'élargissement de l'Union européenne ont conduit à un pyramidage des préférences de l'Union, qui sont plutôt restées tournées pendant un certain temps à l'est, pour des raisons sécuritaires. Par ailleurs, les multiples barrières non tarifaires imposées par l'Union européenne sur des produits clés de la spécialisation des pays du Mercosur, constituent autant de barrières commerciales à la pénétration du marché européen. Elles ont été instaurées pour protéger les secteurs « sensibles » de la production européenne, ceux qui font l'objet de politique spécifiques, comme la communauté européenne du charbon et de l'acier, ou la politique agricole commune (PAC)<sup>50</sup>. Sur ce dernier point, les pays du Mercosur s'estiment particulièrement défavorisés par la PAC, qui contribue à creuser le déficit commercial entre le Mercosur et l'Union européenne<sup>51</sup>. Le dossier agricole a mis en exergue des positions opposées entre le Mercosur (notamment l'Argentine et l'Uruguay) et la France,

---

<sup>48</sup> Association des nations d'Asie du sud-est.

<sup>49</sup> Selon Felix Pena, diplomate argentin.

<sup>50</sup> La PAC est la plus ancienne et la plus intégrée des politiques communes européennes, mais aussi la plus coûteuse. Amorcée dans un contexte de pénurie alimentaire d'une Europe ruinée, elle a mis en place des agricultures modernes et compétitives, grâce aux mécanismes de régulation des marchés. Ces mécanismes de compensation des différences entre les prix intérieurs d'un marché communautaire parfaitement protégé et les prix mondiaux ont fait de l'Europe, devenue excédentaire, un des premiers exportateurs agricoles du monde.

<sup>51</sup> Les pays du Mercosur font partie du groupe de Cairns, mené par l'Australie, dont les 17 membres exportateurs de produits agricoles exigent le démantèlement des subventions et des protections mises en place par l'Union européenne et les Etats-Unis. Ce groupe fait systématiquement pression lors des négociations agricole de l'OMC contre les politiques de subvention.

sur une ouverture plus franche du marché communautaire aux produits agricoles de l'Amérique latine.

L'euphorie du partenariat stratégique avec le Mercosur a également subi le contrecoup de la réalité européenne. Des divergences entre les quinze Etats membres, mais également en leur sein ont également entravé le processus de coopération à partir de 1999. Ainsi, alors que la majorité des ministères des affaires étrangères des pays de l'Union européenne semblaient appuyer les négociations avec le Mercosur, les ministères de l'agriculture et de la pêche de l'Irlande, la France et les Pays Bas s'y opposaient sous la pression de leurs lobbies nationaux. Le gouvernement britannique souhaitait repousser l'échéance à l'issue de la prochaine rencontre de l'OMC. Au sein même de la commission européenne, des commissaires s'opposaient au projet<sup>52</sup>, en légitimant leur position sur la « multifonctionnalité » de l'agriculture européenne<sup>53</sup>.

La situation sera finalement débloquée, par l'initiative de la France qui propose d'autoriser la commission à entamer des négociations sur les barrières non tarifaires, tout en repoussant les discussions sur les droits de douanes au 1<sup>er</sup> juillet 2001. Quatre ans après la signature de l'accord-cadre, les négociations sont enfin entamés, mais limités à un seul thème, à la grande déception de certains pays du Mercosur. La lenteur des avancés est reprochée à l'Union européenne, qui en parallèle, a mené en un temps record des négociations pour l'instauration d'une zone de libre-échange avec le Mexique<sup>54</sup>, parce qu'elle semblait y avoir un intérêt plus favorable. Les décisions du Conseil européen de Berlin en mars 1999 avaient achevé d'assombrir les espoirs des Etats du Mercosur de voir le marché européen s'ouvrir à leurs produits agricoles, toute réforme de la PAC étant impossible jusqu'en 2006.

La réaction fut rapide, et pris la forme de pourparlers avec les Etats-Unis afin de constituer un front commun en faveur de la suppression des subventions à l'exportation des produits

---

<sup>52</sup>Notamment le commissaire à l'agriculture, Franz Fischler, soutenu par les commissaires français (M. de Silguy et Mme Cresson) et le commissaire irlandais (M. Flynn).

<sup>53</sup> La production agricole se fait en tenant compte de la sécurité alimentaire, de la préservation des paysages, de la défense des animaux, des emplois...

<sup>54</sup> Avec l'entrée en vigueur de l'ALENA, l'Union européenne avait perdu la moitié de ses parts de marché. L'accord passé avec le Mexique le 23 novembre 1999 a recherché, dans l'instauration d'une zone de libre-échange, à rééquilibrer la position européenne sur le marché mexicain. Par cet accord, l'Union est devenue le second partenaire commercial du Mexique, qui a pu ainsi se ménager une certaine indépendance par rapport à l'ALENA.

agricoles européens, lors des négociations multilatérale de l'OMC de Seattle en novembre 1999. Ce front commun se concrétisa, constituant un revers pour la stratégie européenne proposée aux Etats d'Amérique latine. Les négociations commerciales bi-régionales sont restées au point mort pendant un certain temps après la signature de l'accord-cadre, laissant aux Etats-Unis la part belle.

### **1.3. La concurrence américaine à l'initiative européenne**

Si le Mercosur est aujourd'hui dominé par l'action européenne, tant en termes d'exportation, d'importation ou d'investissements directs, le volet diplomatique n'a pas évolué. A coté, les négociations instaurant la ZLEA sont denses et structurées, et ont produits quelques effets, en particulier lors de la conférence de Seattle, qui a vu naître un front commun anti-européen sur l'agriculture. Il est donc possible qu'en l'absence d'accord formel d'association entre l'Union européenne et le Mercosur lors de l'entrée en vigueur de la ZLEA, les relations économiques de l'Union avec le Mercosur soient menacées par l'initiative régionale américaine.

Le sous-continent de l'Amérique latine présente des débouchés importants pour les Etats-Unis, atteignant en 1998, 20,7% des exportations américaines. Les Etats-Unis assurent environ 34% des importations de la communauté andine. Les accords commerciaux passés avec les américains ont joué un rôle important dans cette pénétration, permettant parfois d'évincer les intérêts européens. Néanmoins, la position des pays du Mercosur, hostiles à toute initiative intégrant des dispositions sociales ou environnementales, devrait permettre de repousser la menace de la ZLEA, dans laquelle les Etats-Unis voudraient transposer ce type de dispositions, déjà obtenues du Mexique dans l'accord bilatéral liant les deux pays.

Face aux divergences tant américaines qu'européenne dans la constitution des rapprochements, l'Amérique latine utilise les deux projets pour améliorer sa capacité de négocier, tout en diversifiant ses débouchés et sources d'approvisionnement. Elle voit dans l'Europe un exemple d'intégration régionale et un contrepoids à sa relation quasi exclusive et inégalitaire avec les Etats-Unis.<sup>55</sup>

---

<sup>55</sup> Claire Brondin, « Union européenne et Amérique latine : entre libre-échange et partenariat stratégique », *Questions internationales* n°9 – septembre / octobre 2004.

## II. La relance du dialogue et ses limites

### 2.1. Le dialogue institutionnel de l'Union européenne élargi à l'ensemble de l'Amérique latine

Sur une initiative française et espagnole, le premier sommet Europe - Amérique latine qui se déroule à Rio en juin 1999 a pour ambition de réunir, pour la première fois de leur histoire, l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement des 33 pays latino-américains et des 15 membres de l'Union européenne. Trois points sont à l'ordre du jour : la relance du dialogue politique, le renforcement des échanges commerciaux, et la coopération, afin de jeter les bases d'un « partenariat stratégique » global pour le XXIème siècle. Face à l'influence des Etats-Unis et au dynamisme de l'intégration panaméricaine, les parties veulent ainsi affirmer leur propre identité sur la scène internationale, contribuer à organiser un monde multipolaire et une mondialisation maîtrisée, tout en jetant les bases d'une intégration économique<sup>56</sup>. Cette volonté est confirmée lors du sommet de Madrid en mai 2002, qui complète le plan des 45 priorités définies à Rio par d'autres engagements marqués par les attentats de septembre 2001, pour renforcer encore les liens politiques, économiques et sociaux.

Le sommet de Rio a l'avantage de définir le champ du dialogue qui doit se développer entre l'Union européenne et les pays du sous-continent<sup>57</sup>. Le « partenariat stratégique » doit, malgré les difficultés des dossiers agricoles, contribuer à constituer une alliance dans les négociations multilatérales. Les signataires se sont déclarés favorables au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales globales n'excluant aucun domaine. Sur le plan politique, la déclaration de Rio (complétée à Madrid) souhaite donner aux deux régions un pouvoir accru de négociation dans les forums mondiaux sur les questions d'intérêt commun : démocratie, droits de l'homme, bonne gouvernance, Etat de droit, développement durable, respect du droit international, prévention des conflits, non-prolifération des armes de destruction massive, lutte contre le terrorisme, la drogue, la corruption, la criminalité... Par ailleurs, les relations économiques sont consolidées pour promouvoir les échanges et les investissements et préparer leur libéralisation réciproque

---

<sup>56</sup> Cf. COM(2000)670 du 31 octobre 2000 relative au suivi du sommet de Rio.

<sup>57</sup> François Vuillemin, « Union européenne et Amérique latine : une relation en devenir », *Synthèse de la fondation Robert Schuman* n°34, 2001.

conformément aux règles de l'OMC. L'objectif est d'assurer une insertion harmonieuse et progressive des pays latino-américains dans l'économie mondiale, objectif essentiel de la coopération communautaire au développement. Enfin sur le plan social, l'aide financière technique de l'Union européenne, qui soutient les populations et les pays les plus pauvres depuis 1976, est axée sur le volet humanitaire, les droits de l'homme, la démocratie, l'éducation, l'environnement, le soutien à la société civile... Depuis 1996, l'Union européenne consacre à l'Amérique latine environ 500 millions d'euros par an, pour ce volet social.

Ces trois dimensions du « partenariat stratégique » sont reprises dans les nouveaux accords que l'Union européenne négocie avec ses partenaires latino-américains.

En bilatéral d'abord, l'Union européenne développe des associations avec le Mexique et le Chili. Afin de juguler la baisse de ses échanges avec le Mexique du fait de l'ALENA<sup>58</sup>, l'Union a conclu dès 1997 un premier accord d'association économique, de concertation politique et de coopération. Entré en vigueur en octobre 2000, cet accord instaure une zone de libre-échange, dans laquelle la suppression des droits de douanes est effective de puis 2003 pour les produits industriels européens, et le sera en 2007 pour les produits mexicains. Avec le Chili, membre associé du Mercosur, l'Union européenne a également élaboré un accord d'association politique et économique<sup>59</sup>, qui est partiellement entré en vigueur en février 2003, instaurant également une zone de libre-échange englobant tous les secteurs économiques et financiers : biens, services, investissements, marchés publics, concurrence, propriété intellectuelle.

Des accords politiques et de coopérations envisagés au sommet de Madrid ont été également signés avec la Communauté Andine des Nations, dont les cinq Etats membres sont aujourd'hui également Etats associés au Mercosur. Ces accords renforcent la coopération commerciale pour tracer la voie à des accords d'association ou de libre-échange. Devant les faibles capacités d'exportation des pays concernés, l'Union européenne conditionne la réalisation des zones de libre-échange à l'achèvement des processus d'intégration régionale, et du Programme pour le développement adopté par l'OMC à Doha en 2001.

---

<sup>58</sup> Cf. Note 54.

<sup>59</sup> Préparé à partir de 1996, l'accord a été signé en novembre 2002. Il est présenté comme le plus ambitieux des accords bilatéraux de l'Union européenne.

## 2.2. Le blocage de la négociation

Profitant d'un effet « Rio », la délicate élaboration de l'association avec le Mercosur a également repris, toujours dans l'objectif d'instaurer la plus vaste zone de libre-échange du monde, après avoir été sérieusement ralentie par des divergences d'intérêts de part et d'autre. Pour l'Union européenne, l'ouverture des marchés publics et des services, très protégés dans les pays du Mercosur reste essentielle, de même qu'une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle, les brevets et appellations d'origine étant l'objet de nombreuses infractions. Pour le Mercosur, dont la moitié des exportations de produits agricoles est absorbée par l'Union européenne, l'enjeu majeur est la libéralisation du marché agricole européen. L'arrivée de produits compétitifs en Europe a naturellement inquiété des pays européens, comme la France, soucieux de protéger leur agriculture. Membre du Groupe de Cairns<sup>60</sup>, les Etats membres du Mercosur et trois des Etats associés<sup>61</sup> réclament l'élimination totale des subventions versés aux agriculteurs européens pour empêcher leur accès au marché du vieux continent<sup>62</sup>.

En 2003, l'Union européenne a accepté de reformer sa politique agricole et a proposé avec les Etats-Unis d'éliminer progressivement les subventions à l'exportation sur les produits sensibles pour les pays en développement. Ces pays, menés par le Brésil, ont rejeté à la conférence de l'OMC de Cancun en septembre 2003, cette offre jugée insuffisante. L'avancée des négociations implique de nouvelles concessions mutuelles.

En avril 2004, lors de la treizième rencontre du comité de négociations bi-régionales, l'Union européenne a proposé au Mercosur l'octroi de dégrèvements douaniers sur la viande bovine, le sucre, les céréales du bloc, en échange d'une absence de remise en question de sa politique de protection agricole. En septembre 2004, confortant son effort, l'Union européenne a également proposé d'éliminer pratiquement tous les droits de douanes à l'importation des produits industriels en provenance du Mercosur, reconnaissant clairement le principe du traitement spécial accordé au bloc du Mercosur. L'Union

---

<sup>60</sup> Cf. Note 51.

<sup>61</sup> Colombie, Chili, Bolivie.

<sup>62</sup> Parmi les arguments avancés pour la suppression de ces formes de protectionnismes, le président du Pérou Alejandro Toledo a affirmé qu'en privant de débouchés les produits des agriculteurs latino-américains, l'Union européenne (et les autres pays développés protégeant leur marché) favorisait la culture et le trafic de drogues, associés au terrorisme (Madrid, mai 2002).

européenne a souhaité offrir aux prestataires de services du Mercosur l'accès à quasiment tous les secteurs des services commerciaux de son espace. En contrepartie, l'offre de l'Union européenne contient un certain nombre de conditions considérées comme essentielles à la poursuite des négociations : il s'agit notamment de garantir que les produits communautaires circuleront librement à l'intérieur du bloc Mercosur sans être soumis à des droits de douanes intérieurs, d'interdire les ristournes de droits, et de protéger les indications géographiques communautaires. Pour l'affaire agricole, l'Union européenne propose que le problème de l'aide nationale au secteur agricole, vivement contestée par le Mercosur<sup>63</sup>, soit abordé dans le cadre du cycle de négociations en cours à l'OMC, et non à l'échelle bi-régionale.

De son côté le Mercosur a proposé la libéralisation de plus de 90% des importations en provenance de l'Union européenne, avec pour certains secteurs, un processus rapide de mise en place (secteurs agricole et agro-industriel). Les propositions du Mercosur ont été très critiquées en interne, notamment par une partie de l'opinion publique brésilienne, qui a considéré, par exemple, que l'importation sans taxe de lait en poudre européen (auparavant taxé à 27%) serait désastreuse et aurait de graves conséquences la vie de millions de petits agriculteurs<sup>64</sup>.

La dernière réunion s'est tenue à Bruxelles en septembre 2004, et s'est soldée par un échec, les parties n'ayant pas trouvé les concessions réciproques suffisantes... alors qu'une date butoir au 31 octobre 2004 avait été arrêtée pour la signature de l'accord. Correspondant à la fin du mandat de la commission européenne conduite par Romano Prodi, cette date marquait l'entrée sur la scène d'une nouvelle équipe du côté européen, incluant les représentants des dix nouveaux Etats. Pour quelques spécialistes, l'échec de la négociation avant le changement de commission aura pour conséquence de rendre plus difficile la poursuite des négociations, certains des nouveaux Etats membres de l'Union européenne étant soupçonnés d'être peu favorables à l'association avec le Mercosur.

---

<sup>63</sup> Lors de la XIème CNUCED (Sao Paulo, juin 2004), un ton très critique a été adopté par les Etats du Mercosur, et le groupe des 77 (qui compte désormais 132 Etats dont la Chine), mais également par le secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, qui a lui-même stigmatisé l'incohérence de l'attitude des pays du nord, qui plaident pour une libéralisation plus poussée du commerce mondial mais ne sont pas prêts à faire de même chez eux, s'arc-boutant notamment sur leurs systèmes de subventions agricoles.

<sup>64</sup> L'agriculture familiale paysanne du Brésil assure 80% de la production laitière.

Les perspectives d'un accord entre le Mercosur et l'Union européenne semblent reposer dans le dialogue entre l'Argentine et le Brésil. La dernière proposition d'ouverture du marché formulée par l'Union européenne avait laissé comprendre par certains diplomates argentins que l'accord était à portée de main. Mais ils n'ont pas obtenu que le Brésil accepte les conditions d'accès des sociétés européennes aux services, finances et marchés publics, marchés que l'Argentine avait déjà largement ouvert au vieux continent.

## CONCLUSION

Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'Amérique latine avait développé une relation diplomatique quasi-exclusive avec les Etats-Unis. Hormis la relation particulière avec l'Espagne et l'influence des idées françaises dans les élites, il a fallu attendre les années 1990 pour assister à une restauration des relations entre l'Europe et l'Amérique latine. La vague de démocratisation politique, la richesse retrouvée du vieux continent ont fini par assurer le soutien de l'Union européenne à cette partie du monde, contribuant ainsi au renforcement de l'équilibre international et à la construction du monde multipolaire.

La nouvelle relation Europe - Amérique latine demeure empreinte d'une grande complexité, qui repose dans l'intérêt d'un dialogue entre les grands blocs régionaux, tout en tenant compte des retards structurels des économies du sous-continent et du rôle particulier des Etats-Unis dans la région. Si l'émergence d'un système transatlantique à trois pôles n'est pas loin, le « partenariat stratégique » proposé par l'Europe peut présenter une forte séduction aux pays du Mercosur, qui souhaitent prendre leur distance à l'égard de la politique libérale américaine<sup>65</sup>. Les nouveaux présidents élus en 2003, Nestor Kirchner en Argentine, Nicador Duarte au Paraguay et Luis Inacio Lula da Silva au Brésil défendent notamment une intégration politique plus forte du groupe Mercosur, qui pourrait se traduire par la création d'institutions sur le modèle européen.

L'Union européenne connaît de profond changement avec son élargissement à vingt-cinq membres en 2004. L'arrivée du traité constitutionnel, qui devrait la doter d'une personnalité juridique unique, d'un président du Conseil européen et d'un ministre des affaires étrangères, ne pourra que faciliter le dialogue avec l'Amérique latine. Si les

---

<sup>65</sup> Le projet de ZLEA n'est pas encore adopté à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2005, et semble avoir reçu une forte opposition des Etats du Mercosur, menée par le Brésil, à l'exception du Chili. A la place de cette ZLEA que le journaliste Raúl Zibechi qualifie de moribonde (Risal, 7 septembre 2004), les Etats-Unis recherchaient la signature dans l'urgence de traités de libre-échange avec les pays d'Amérique centrale, et plusieurs pays andins (Colombie, Equateur et Pérou) dans le but d'isoler le Brésil. En contrepartie, le récent accord Mercosur - C.A.N. apparaît comme la réponse brésilienne pour entraver la progression de Washington dans le secteur andin. Cet événement passé inaperçu pourrait se révéler comme un tournant géographique historique pour l'ensemble du continent américain, puisqu'il s'agit d'une assimilation de la C.A.N. par le Mercosur, qui ne peut que le renforcer.

blocages perdurent pour l'instauration de la zone de libre-échange avec le Mercosur, le développement se poursuit dans d'autres domaines comme celui de la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté. Le troisième sommet Europe - Amérique latine - Caraïbes en a fait son thème central<sup>66</sup>. Il reste désormais à concrétiser les bonnes intentions pour construire un authentique partenariat global, et rééquilibrer de manière plus structurelle le « triangle atlantique ».

Au bilan, le Mercosur a réussi son pari du développement des échanges commerciaux et des principes de la démocratie. Mais la zone souffre toujours d'une relative pauvreté et de la rivalité politique et économique des deux grands que sont le Brésil et l'Argentine. Si l'asymétrie des intérêts européens et latino-américains pose cependant un problème réel, le Cône sud est désormais considéré comme incontournable pour les entreprises qui adoptent une stratégie de déploiement global, notamment dans le secteur des services et certains secteurs industriels. Ce développement du commerce et des investissements directs définit la nature de l'intégration spontanée qui a précédé les négociations diplomatiques et plaide en faveur d'un partenariat ample et effectif.

L'établissement de cette relation privilégiée reste un défi : l'association inter-régionale doit dépasser la simple dimension commerciale. Malgré les difficultés et les concessions encore nécessaires, les deux régions - fortes de leur statut de *global traders* - ont toujours intérêt à réussir ce passage, dont les retombées directes permettront l'établissement de nouvelles règles multilatérales régulatrices du commerce et des marchés financiers mondiaux.

---

<sup>66</sup>44% de la population du sous-continent était encore touché par la pauvreté en 2003. Le sommet s'est déroulé à Guadalajara (Mexique) les 28 et 29 mai 2004.

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Introduction</i> .....                                                                                                           | 3         |
| <b>Première partie : l'attrait du Mercosur</b> .....                                                                                | <b>5</b>  |
| I. L'intégration régionale - séduisante mais imparfaite - des Etats du Cône sud.....                                                | 5         |
| 1.1. La situation intérieure des Etats du Mercosur, à travers l'exemple des membres fondateurs et deux premiers Etats associés..... | 5         |
| 1.2. L'intégration institutionnelle, politique et économique du Mercosur.....                                                       | 8         |
| 1.2.1. Les institutions.....                                                                                                        | 9         |
| 1.2.2. Les relations de voisinage.....                                                                                              | 10        |
| 1.2.3. Le volet économique.....                                                                                                     | 12        |
| II. Les différents regards portés sur le Cône sud par les pôles économiques américains et européens .....                           | 14        |
| 2.1. Le projet américain, achèvement du processus d'intégration régional.....                                                       | 14        |
| 2.2. Un contexte propice à un rapprochement de l'Union européenne.....                                                              | 15        |
| 2.2.1. Un partenaire proche, une négociation concevable.....                                                                        | 15        |
| 2.2.2. Vers la quatrième génération d'accords de coopération.....                                                                   | 17        |
| <b>Seconde partie : Un rapprochement complexe</b> .....                                                                             | <b>20</b> |
| I. La réalité de la coopération entre l'Union européenne et le Mercosur.....                                                        | 20        |
| 1.1. Le déséquilibre des premiers résultats.....                                                                                    | 20        |
| 1.2. La réalité européenne : divergences, priorités détournées et lenteurs.....                                                     | 21        |
| 1.3. La concurrence américaine à l'initiative européenne.....                                                                       | 23        |
| II. La relance du dialogue et ses limites.....                                                                                      | 24        |
| 2.1. Le dialogue institutionnel de l'Union européenne élargi à l'ensemble de l'Amérique latine.....                                 | 24        |
| 2.2. Le blocage de la négociation.....                                                                                              | 26        |
| <i>Conclusion</i> .....                                                                                                             | 29        |

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### 1. Articles

*L'Union Européenne et le MERCOSUR : les enjeux d'une relation stratégique*

Marcello de A. Medeiros

Colloque CERI : « L'Union Européenne, acteur international », juin 2002.

*Union Européenne et Amérique Latine, une relation en devenir*

François Vuillemin

Synthèse de la fondation Robert Schuman n°34.

*Cohérence de la politique commerciale de l'Union Européenne avec les intérêts des entreprises, à la lumière des relations avec l'Amérique latine*

Alain Buat

Rapport adopté à l'AG de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, mai 2003.

*La relance du MERCOSUR*

La documentation française

Dossier actualité / Argentine : vers une sortie de la crise.

*1<sup>er</sup> sommet syndical Union européenne – Amérique latine et Caraïbes*

Déclaration finale

Madrid, avril 2002.

*Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan à la suite d'une mission d'information s'étant rendue au Brésil du 10 au 16 juin 2004*

Sénat

Session ordinaire 2003-2004 - n°390 - Annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 2004.

*Document de stratégie régionale Amérique Latine – Programmation 2002-2006*

Commission Européenne

Avril 2002

*Entre globalisation et régionalisme : la stratégie de coopération interrégionale union européenne – Mercosur*

Sebastian Santander

Annuaire français des relations internationales 2001 (vol II)

*Les travailleurs d'Europe et du Mercosur exigent la signature d'un accord social et équilibré entre les deux blocs*

Coordination des syndicats du Cône sud – avril 2004

*Union Européenne – Mercosur : un partenariat stratégique*

Conclusions du séminaire « les enjeux politiques et économiques de la négociation Union européenne – Mercosur et le « nœud » agricole »  
 FNNSP Chaire Mercosur – mai 1999

*Europe – Mercosur : échange de bons procédés commerciaux*

Antoine Bigot et Julie Majerczak  
 Libération, 19 avril 2004

*Le gel des négociations entre l'union européenne et le mercosur*

Pàgina 12, 23 juillet 2004

*Les obstacles au Mercosur*

Paul Zibechi  
 La Jornada (Mexico), 18 juillet 2004

*Union européenne – Amérique latine : partenariat stratégique*

Christian Galloy  
 Latin reporters.com – mai 2002

*L'accord entre l'Union européenne et le Mercosur*

Communiqué de Via Campesina – America latina en movimieno – 28 septembre 2004

*La viande du Mercosur dans l'union européenne : des restaurants aux linéaires ?*

Institut de l'élevage/Ofival – 2004

*Sommet UE – Amérique latine : l'union européenne suit la stratégie*

Denise Mendez  
 Réseau information solidarité Amérique Latine – 15 avril 2004

*Union européenne et Amérique latine : entre libre-échange et « partenariat stratégique »*

Claire Brondin  
 Questions Internationales N°9 – septembre-octobre 2004.

**2. Mémoire***Le Mercosur et l'union européenne, les enjeux d'une relation stratégique*

LCL Francisco Mamede de Brito Filho  
 Séminaire de géopolitique du CID – mars 2003

**3. Ouvrages spécialisés***La genèse du Mercosur*

Marcelo de A. Medeiros  
 Paris, L'Harmattan, 2000

*Vers un accord entre l'Europe et le Mercosur*  
Durand, Giordano, Valladão  
2004

*Les asymétries entre le Mercosur et l'union européenne*  
Deisy Ventura  
Paris, l'Harmattan, 2003

#### **4. Sites Internet**

\* *Site officiel de l'union européenne* : <http://europa.eu.int>

(dont [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/mercosur](http://europa.eu.int/comm/external_relations/mercosur) et  
<http://europa.eu.int/comm/trade/bilateral/mercosur>)

Ce site comprend des données sur

- le renforcement de la politique de l'UE à l'égard du Mercosur ;
- l'accord-cadre inrerégional de coopération CE-Mercosur ;
- les accords-cadres bilatéraux de coopération avec les pays du Mercosur

\* Site de la Chaire MERCOSUR de l'IEP de Paris :  
<http://chairemercosur.sciences-po.fr/publication>

\* Site du ministère des affaires étrangères de la République française :  
[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (notamment pour cartographies)

\*\*\*